

SRGS Schéma Régional de Gestion Sylvicole

- Le tome 1 : PRÉSENTATION DE LA RÉGION
- Le tome 2 : DIAGNOSTIC & GESTION FORESTIÈRE
- Le tome 3 : RÉGIONS FORESTIÈRES : (fiches)

Ardenne primaire
Brie et Tardenois
Champagne crayeuse
Hainaut et Thiérache
Marquenterre
Pays de bray
Pays de thelle et Vexin Français
Picardie verte
Plaine d'Artois, Cambresis, Santerre et Saint-Quentinois
Plateau picard
Ponthieu et Vimeu
Soissonnais
Valois



Papier issu de forêts
gérées durablement



Rédigé et édité par le
**Centre Régional de la propriété Forestière
Nord Pas-de-Calais Picardie**



96 rue Jean Moulin - 80000 Amiens
Tél. : 03 22 33 52 00 • Fax : 03 22 95 01 63
www.crpfnorpic.fr • E-mail : nordpicardie@crpf.fr



Schéma Régional de Gestion Sylvicole



Tome 1 : Présentation
de la **PICARDIE**

Approuvé par arrêté ministériel du 4 juillet 2006

SOMMAIRE

Introduction

- Origine et objectifs généraux de la gestion forestière durable
- Dispositifs nationaux de mise en œuvre de la gestion forestière durable
- Présentation du SRGS Picardie

1. Les forêts privées	6
a. Le milieu naturel	6
b. Une forêt modeste mais en expansion	9
c. Une forêt majoritairement privée	10
d. Une forêt gérée durablement	11
e. Des forêts de feuillus diversifiées en essence	11
f. Une majorité de mélange futaie-taillis	11
g. Une forêt actuellement en bonne santé	12
h. Une forêt qui participe à la richesse biologique de la région	12
2. Les acteurs de la filière forêt-bois	14
a. Le réseau Forêt Privée Française	14
b. L'administration	14
c. Certification, animation et promotion de la filière	15
d. Les collectivités locales	15
e. Les autres partenaires	15
3. Les fonctions de la forêt privée	17
a. La production et la transformation du bois	17
b. Les fonctions sociales et environnementales	19
4. Les aspects cynégétiques	22
a. Plan de chasse et organisation des massifs cynégétiques	22
b. Évolution des populations	23
c. Perspectives d'évolution et création d'un observatoire régional	25
5. Les enjeux régionaux	27
a. Fonctions économiques	27
b. Fonctions sociales et environnementales	27
c. Enjeux transversaux	29

Introduction

La forêt privée régionale correspond à 75 % des surfaces forestières et comprend environ 140 000 propriétaires sylviculteurs. Ce document en oriente et encadre la gestion.

Chaque propriétaire privé est unique et se caractérise par un itinéraire propre et des motivations personnelles différentes de celles de ses pairs. Ces éléments vont influencer ses décisions d'interventions sylvicoles. Les propriétaires doivent cependant s'adapter à une gestion forestière nécessitant de plus en plus de compétences, un marché actuellement difficile et globalisé, des débouchés peu nombreux, des conditions amenant à une professionnalisation de la commercialisation et, enfin, une pression sociale et environnementale collective en forte croissance.

Au final, ces hommes et femmes, propriétaires sylviculteurs, sont pourtant seuls décideurs (dans le cadre des lois et règlements). Les administrations, gestionnaires ou acteurs territoriaux doivent respecter ce fonctionnement. Ils vérifient que chaque propriétaire sylviculteur s'approprie sa gestion, même s'il la délègue. Car la diversité des hommes permet la diversité des gestions et donc des milieux.

■ Origine et objectifs généraux de la gestion forestière durable

L'expression « gestion forestière durable » est consacrée en 1992 par le Sommet de la Terre à Rio. En 1993, les ministres européens réunis en conférence à Helsinki adoptent les principes définis à Rio. Ces derniers définissent la gestion forestière durable appliquée aux forêts européennes de la manière suivante :

« La gestion forestière durable est la gérance et l'utilisation des forêts et terrains boisés, d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité ainsi que leur capacité à satisfaire les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, actuellement et pour le futur, aux niveaux local, national, et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes ».*

Cette définition est assortie de 6 critères européens dits critères d'Helsinki qui constituent la base de la mise en oeuvre et du suivi de l'application de la gestion forestière durable. Les 6 critères d'Helsinki sont les suivants :

- conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone ;
- maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;
- maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et hors bois) ;
- maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;
- maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eau) ;
- maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

Par conséquent, la gestion des forêts, si elle conserve son rôle de production de bois, doit d'avantage prendre en compte d'autres attentes :

- le respect de la biodiversité ;
- la protection du sol et des eaux ;
- le stockage du carbone ;
- la fourniture d'autres services (accueil du public, qualité des paysages...).

■ Les dispositifs nationaux de mise en œuvre de la gestion forestière durable

■ Le dispositif réglementaire national

La Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001 (LOF) a introduit le principe de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts comme fondement de la politique forestière nationale. Elle a créé un ensemble cohérent de documents d'orientation et de gestion des forêts françaises.

Les *Orientations régionales forestières* (ORF) constituent la déclinaison régionale de la politique forestière nationale et concernent toutes les forêts, aussi bien privées que celles relevant du régime forestier (forêts publiques).

Pour les forêts publiques, le dispositif de la gestion forestière durable comprend :

- un document cadre : les *Directives Régionales d'Aménagement* pour les forêts domaniales et les *Schémas Régionaux d'Aménagement* pour les autres forêts relevant du régime forestier ;
- un document de gestion durable des forêts : l'aménagement.

Pour les forêts privées, le dispositif de la gestion forestière durable comprend :

- un document cadre : le *Schéma Régional de Gestion Sylvicole* (SRGS), élaboré par le CRPF dans le cadre des ORF (les ORF de la région Picardie furent validées le 16 juillet 1998). Le SRGS est codifié par l'article R222-1 du code forestier,
- trois types de documents de gestion durable des forêts, qui doivent être établis conformément au SRGS :
 - le *plan simple de gestion* (PSG), un document complet permettant de programmer sa gestion. La gestion conforme à un PSG est une garantie de gestion durable ;
 - le *code des bonnes pratiques sylvicoles* (CBPS), un document simplifié d'engagements rédigé par le CRPF et signé par les propriétaires. Le respect d'un CBPS est une présomption de garantie de gestion durable ;
 - le *règlement type de gestion* (RTG), un document simplifié d'engagements, rédigé par un gestionnaire et signé par les propriétaires. La gestion conforme à un RTG est une garantie de gestion durable.

Les forêts placées sous le *Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe* (RSAAC) doivent déposer des demandes d'autorisation de coupes conformes aux dispositions du SRGS. Le RSAAC s'applique aux forêts qui, bien que soumises à l'obligation d'un PSG, n'en sont pas dotées.

Le décret du n° 2003 – 941 du 30 septembre 2003 codifié aux articles R 222-1 à R 222-3 du code forestier précise le contenu et les modalités d'approbation de ces différents documents. Grâce au dispositif mis en place par la LOF, toute forêt privée, quelle que soit sa taille, peut désormais être dotée d'une garantie de gestion durable qui lui ouvre l'accès aux aides publiques et à la certification forestière.

■ La certification forestière

C'est une démarche volontaire d'adhésion à des engagements sur la gestion forestière (voir cahier des charges en annexe). Par une marque, elle permet de prouver au consommateur final que le bois qu'il achète est issu d'une forêt gérée durablement. En Picardie, comme dans toute la France, l'ensemble des acteurs forestiers ont choisi la certification PEFC créée spécifiquement pour les forêts européennes morcelées. Il existe d'autres formes de certification, marginales en Picardie.

■ Présentation du SRGS de Picardie

Conformément à l'article L.222-1 du code forestier, le *Schéma Régional de Gestion Sylvicole* (SRGS) des forêts privées de Picardie a été élaboré par le Centre Régional de la Propriété Forestière pour la région administrative de son ressort. Il remplace les Orientations Régionales de Production (ORP) de Picardie approuvées en 1996. Les dispositions sur la gestion durable introduites par la LOF le rendent très différent des ORP.

Le SRGS s'inscrit dans le cadre des Orientations Régionales Forestières de Picardie, approuvées le 16 juillet 1998. Ces dernières définissent 4 grandes orientations pour les forêts régionales :

1. Développer une démarche de qualité auprès des acteurs de la filière : information, formation, vulgarisation ;
2. Encourager la production de peuplements de qualité ;
3. Encourager la transformation du bois et le développement des industries régionales ;
4. Promouvoir l'utilisation du matériau bois et rechercher des débouchés.

La définition des conditions de mise en oeuvre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle au niveau régional est le fil conducteur de l'élaboration du SRGS de Picardie.

Le SRGS Picardie comprend :

- une présentation de la région, de la forêt privée régionale, de la filière bois et des enjeux forestiers ;
- une définition des méthodes du diagnostic d'une forêt ;
- une définition des méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêts :
 - la gestion sylvicole ;
 - la gestion des habitats* et la valorisation environnementale des forêts ;
 - la gestion des services et de l'accueil du public ;
 - la gestion cynégétique* et la préservation des peuplements.
- une description des grandes régions forestières, en donnant des indications détaillées sur les milieux, les essences objectifs et les zonages environnementaux.

Les objectifs suivants ont été recherchés tout au long de la rédaction et de la consultation :

- 1- répondre aux exigences réglementaires dans l'esprit de la LOF de juillet 2001 ;
- 2- donner aux gestionnaires un guide opérationnel, précis et logique qui encadre vraiment l'agrément des documents de gestion, en particulier le PSG ;
- 3- privilégier toute information ou recommandation permettant de dynamiser la gestion forestière ;
- 4- utiliser les dernières connaissances et préconiser les outils de diagnostic et de gestion favorisant une sylviculture plus fine ;
- 5- chercher à préserver un espace de liberté de gestion pour le propriétaire, à exposer clairement les réalités économiques ou cynégétiques qui sous-tendent ou pénalisent la gestion forestière depuis longtemps. En effet, les conditions économiques influencent fortement la réalisation et l'intensité de la gestion forestière. De même, les conditions de l'équilibre sylvo-cynégétique peuvent dépendre de facteurs extérieurs au propriétaire, qui dans ce cas, ne peut être tenu pour responsable des conséquences inhérentes aux problèmes cynégétiques.

La Picardie regroupe les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Elle est entourée des régions Nord-Pas-de-Calais, Ile de France, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne.

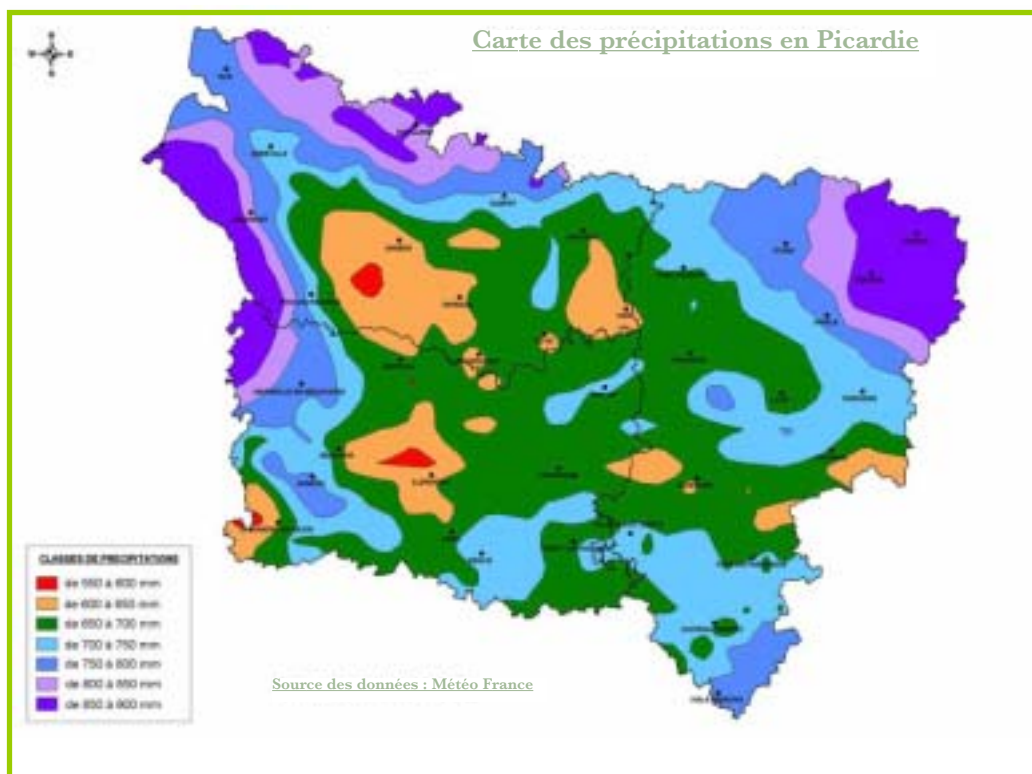
La Picardie s'étend sur 19 500 km², soit 3,5 % du territoire français, et compte 1,85 millions d'habitants. Avec une densité moyenne de 95 hab./km² (inférieure à la moyenne nationale de 109 hab./km²), la Picardie a une population répartie inégalement sur son territoire. La densité est très élevée dans le Sud de l'Oise et beaucoup plus faible dans les secteurs agricoles.

1 ■ Les Forêts privées

a. Le milieu naturel

● Un climat sous influence océanique

Le climat de la Picardie est de type océanique modéré. Il comporte des influences maritimes à l'Ouest, continentales à l'Est et méridionales au Sud. **La Picardie est soumise à l'influence de la mer et des vents dominants d'Ouest**, qui lui apportent douceur et humidité de l'Océan Atlantique. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 10° C avec des minima en janvier de -1° C à 0° C et des maxima en juillet de 21° C à 27° C (IFN). Les hivers sont donc peu rigoureux et les étés modérément chauds. L'ensoleillement est moyen (1650 heures/an). Les précipitations sont moyennes et varient entre 635 à 900 mm/an selon les secteurs. Elles sont bien réparties tout au long de l'année (144 à 180 jours de pluie par an).



● Un climat en pleine évolution

Actuellement, à l'échelle mondiale, il est déjà constaté :

- une augmentation de la température moyenne (+ 0,8° C de 1976 à 2000) ;
- une modification du régime des vents ;
- des périodes climatiques plus marquées (inondations/sécheresses).

D'après des modélisations convergentes, plusieurs tendances se dessinent pour la fin du siècle :

- une augmentation de la température moyenne de 1 à 3° C sur 50 ans ;
- une hydromorphie* des sols en hiver et au printemps et une sécheresse automnale ;
- des événements climatiques extrêmes plus fréquents.

La Picardie est une région susceptible d'être concernée par ces phénomènes. La diminution de la réserve en eau des sols est un exemple des effets à craindre du changement climatique. Une plantation réalisée aujourd'hui étant « récoltée » dans plusieurs dizaines d'années, **la prise en compte du réchauffement climatique doit apparaître dès aujourd'hui dans les orientations et les conseils de gestion des forêts régionales** (voir également annexe 4).

Le changement climatique est un thème vaste, complexe et en constante évolution. Si le monde scientifique s'accorde sur la modification du climat, les conséquences locales sont encore assez floues et parfois divergentes. A noter, quelques références sur le changement climatique et son impact sur la forêt :

- Forêt Entreprise, n°162 - avril 2005 ;
- Revue forestière Française, n° spécial – 2000 (*Conséquences des changements climatiques pour la forêt et la sylviculture*) ;
- Synthèse du CRPF NPC-Picardie – 2006.

● Un relief peu contrasté, un réseau hydrographique important



Constituée des plateaux du bassin parisien dans sa partie orientale et d'une plaine orientée vers la Manche à l'Ouest, la région Picardie est limitée par deux proéminences : la Thiérache au Nord-Est et le pays de Bray au Sud-Est. La Picardie est **l'une des régions les plus basses de France**. Ainsi, le massif des Ardennes, le plus élevé de Picardie, culmine à 295 m. 90 % de la région se situent à moins de 200 m d'altitude et la moitié à moins de 100 m.

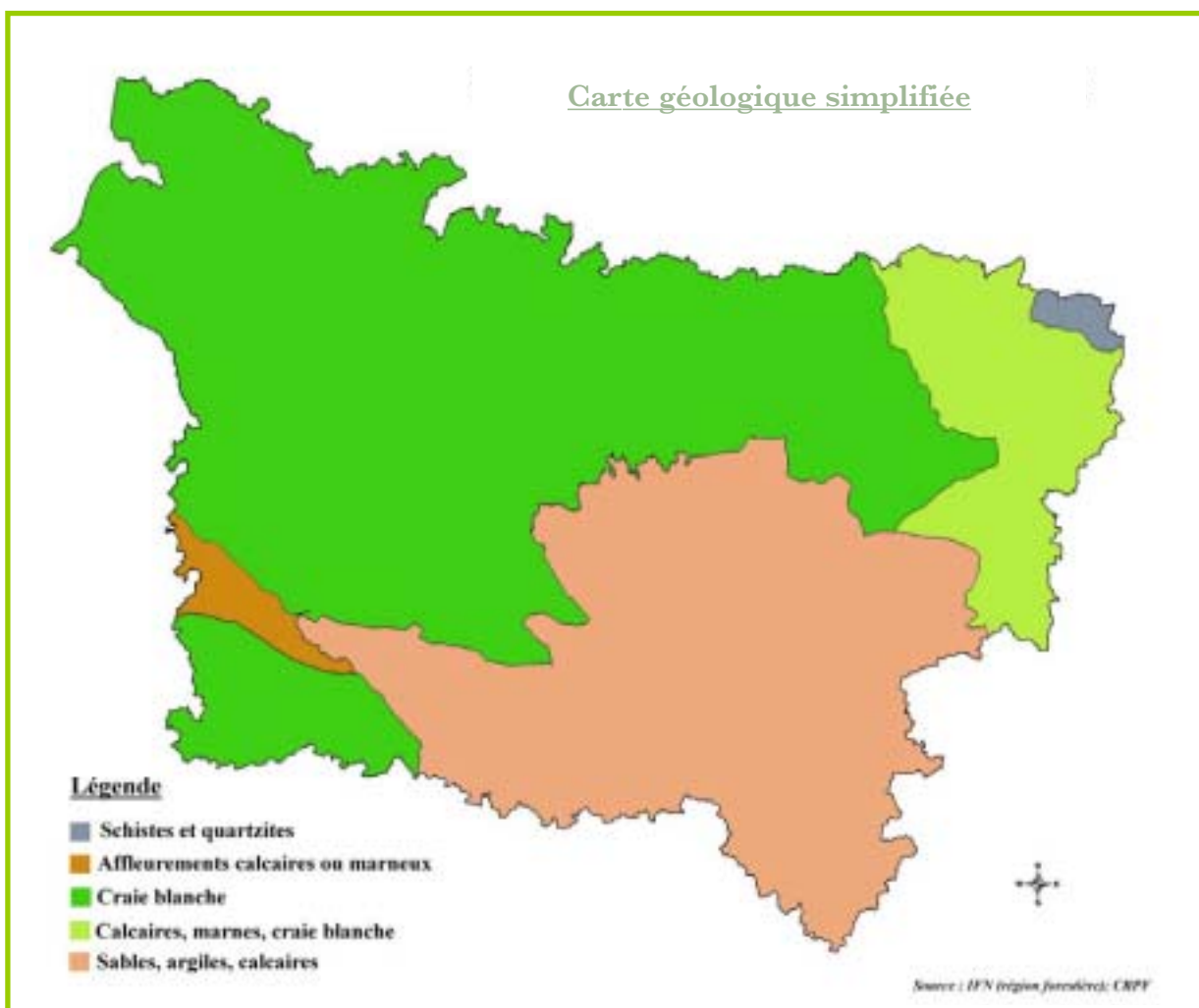
Ralentie par la faible pente, la Somme décrit de larges méandres pour atteindre la mer, formant de vastes zones humides où se succèdent marais et tourbières. De nombreux cours d'eau se situent au Nord-Est. L'un des plus importants, l'Oise, descend rapidement de la Thiérache pour ensuite s'unir avec l'Aisne.

● Une géologie relativement simple

La Picardie repose sur la partie nord du bassin sédimentaire de Paris et comprend deux complexes géologiques majeurs :

- un socle de craie largement développé sur les territoires de la Somme, du nord de l'Aisne et de l'ouest de l'Oise ;
- un affleurement de sédiments (sables et argiles principalement et sables de Fontainebleau) déposés sur le substrat crayeux au sud de l'Aisne et à l'est de l'Oise.

Plus localement, des terrains plus anciens, datant du Jurassique, affleurent en limite de la Thiérache en marge des massifs primaires des Ardennes et dans le Beauvaisis à la boutonnière du Pays de Bray. Ces terrains sont formés par des argiles ou des calcaires relativement imperméables. Au Nord-Est, entre l'Oise et l'Ardenne, les sols sont constitués de limons argileux et de craies de la Thiérache.

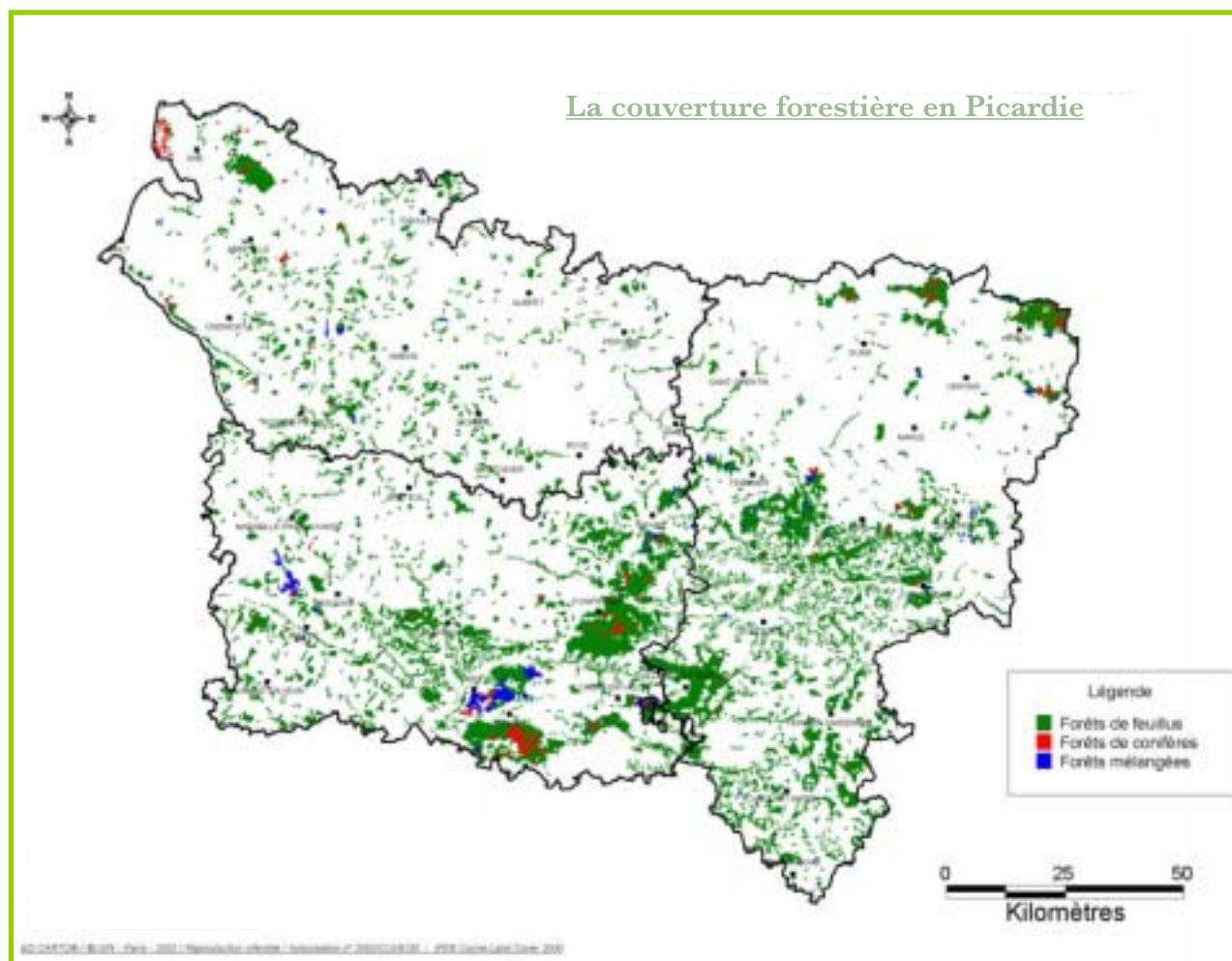


Plus superficiellement, le limon des plateaux recouvre en grande partie la Picardie sur des épaisseurs variables, pouvant aller jusqu'à 10 m. On trouve également, par endroit, de l'argile à silex provenant de la dissolution des marnes. Enfin, des alluvions anciennes se retrouvent dans les vallées tandis que le lit des rivières est formé par des alluvions modernes (argiles sableuses ou tourbes). Les aspects géologiques et pédologiques locaux seront détaillés dans le tome 3 – Régions forestières.

b. Une forêt modeste mais en expansion

Malgré un taux de boisement de 18 % (peupleraies incluses), c'est-à-dire plus de 343 000 hectares, la Picardie occupe **un rang modeste** par rapport aux grandes régions forestières de France et en comparaison au taux de boisement national (27 %).

La forêt se répartit inégalement sur les trois départements. Avec 11 %, la Somme possède le taux de boisement le plus faible. L'Aisne et l'Oise affichent respectivement 20 et 22 % de boisement (Agreste-2004). L'Ardenne primaire est la région forestière la plus boisée de Picardie. Au Sud, dans le Valois et le Soissonais, de grands massifs forestiers (Saint-Gobain, Retz, Laigue, Compiègne, Chantilly, Halatte, Ermenonville...) sont présents dans la vallée de l'Oise. Ils sont issus des anciennes forêts royales. Situés aux deux extrémités de la région, la Thiérache et le pays de Bray sont les seuls larges secteurs bocagers subsistants. Une partie importante de la région est couverte de grandes cultures.



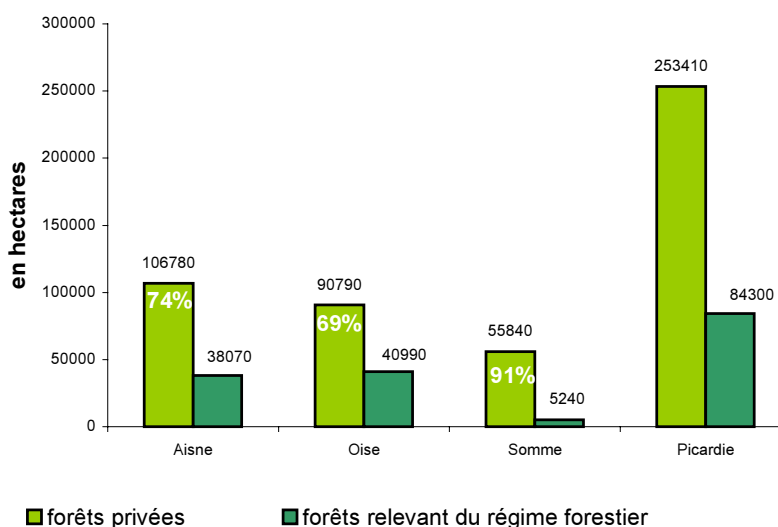
La forêt picarde a gagné près de 100 000 hectares en un siècle. Plus près de nous, **au cours des 15 dernières années, la surface forestière s'est accrue de 8 %**, soit le double de l'augmentation de la moyenne nationale (Agreste). Ainsi, malgré le faible taux de boisement de la région, le couvert forestier est en net développement.

c. Une forêt majoritairement privée

La forêt privée représente trois quarts de la surface forestière régionale (253 000 ha), ce qui est très proche de la moyenne nationale. L'extension des surfaces forestières picardes est essentiellement due à l'accroissement de la surface de forêts privées.

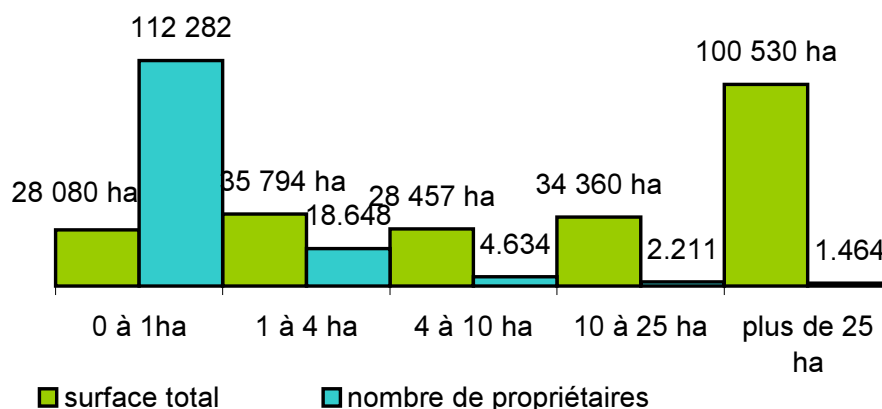
Dans le département de la Somme, 91 % des forêts sont privées contre 69 % dans l'Oise. L'Oise compte le plus grand nombre de forêts soumises, issues en partie des anciens domaines royaux. A noter que l'Aisne est le département comptant la plus importante surface forestière privée.

Surface des forêts privées et des forêts relevant du régime forestier



Source : IFN – 1989-1991- 2001

Nombre de propriétaires et surface totale des propriétés par catégories de propriétés



Source : Cadastre-2004

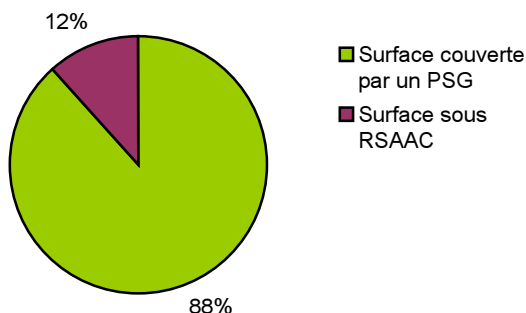
Les propriétaires de forêts de 0 à 4 hectares sont, de loin, les plus nombreux (94% des propriétaires).

Les propriétés de plus de 25 ha représentent 45% de la surface forestière privée. La région compte un total de **140 000 propriétaires** pour une surface moyenne par propriété de 2,6 ha.

d. Une forêt gérée durablement

Fin décembre 2005, la Picardie compte 898 PSG agréés pour une surface de 84000 ha. Cela représente 88% des propriétés forestières de plus de 25 ha d'un seul tenant.

Part des forêts de plus de 25 ha couvertes par un PSG en Picardie



Source : CRPF-2005

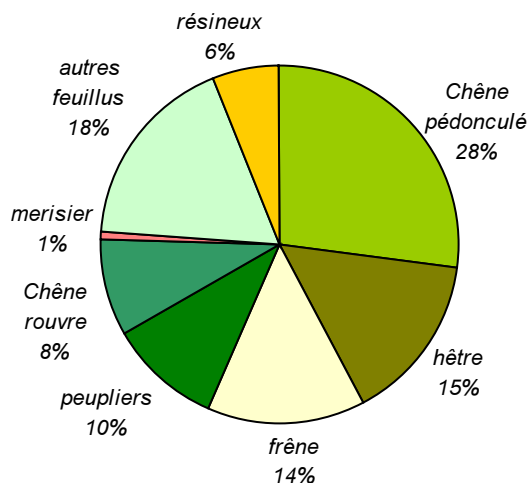
e. Des forêts de feuillus, diversifiées en essences

La Picardie compte une trentaine d'essences forestières. On observe principalement les chênes et le hêtre. Le frêne, les érables, le châtaignier, les peupliers, le chêne rouge, le Douglas, le pin laricio et l'épicéa commun sont également fréquents.

La forêt picarde compte **94 % de feuillus d'une grande diversité**. Elle produit du hêtre de qualité et compte parmi les premières régions pour les feuillus précieux. La part des résineux est très faible (7 % contre 33 % au niveau national). Elle est composée en majeure partie de pins (laricio et sylvestre).

Par contre, **la Picardie est la première région pour sa surface en peuplier, surface qui représente 14 % de la surface nationale de cette essence.**

Part des différentes essences



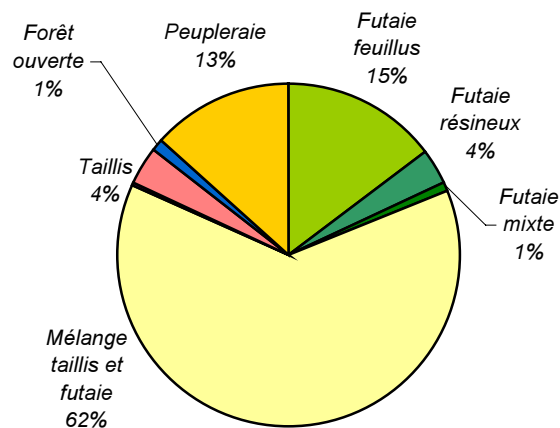
Source : IFN – 1989-1991-2001

f. Une majorité de mélanges futaie-taillis

Actuellement, en forêts privées, **la majeure partie des peuplements est constituée de futaies feuillues et d'un mélange de futaie et taillis.**

La futaie résineuse est peu représentée (4 % contre 15 % de futaie feuillue). La peupleraie occupe, quant à elle, une place relativement importante (plus de 13 %). Le taillis est en diminution constante en forêt privée.

Types de peuplements en forêt privée



Source : IFN – 1989-1991-2001

g. Une forêt actuellement en bonne santé

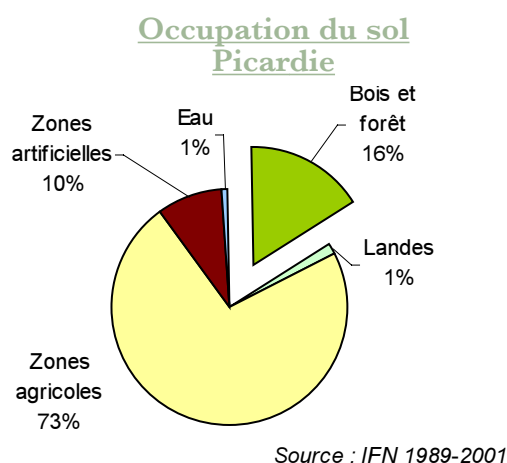
La Picardie est, jusqu'à présent, **peu touchée** par des problèmes phytosanitaires d'envergure, **mis à part le cas de la rouille sur le peuplier**. Des essences comme **les chênes, le hêtre, le peuplier, les érables ou le frêne**, représentent **un enjeu économique régional important** et sont bien surveillées. Les ravageurs forestiers peuvent être des insectes, des champignons, des virus, des bactéries ou des mammifères. La région comprend, outre le cas de la rouille sur le peuplier, des cas d'oïdium du chêne, de chancre du hêtre...

A noter que d'autres facteurs (acidité, carences ou excès du sol, extrêmes climatiques, pollutions...) peuvent également influencer la vigueur des arbres et donc leur état de santé. Ce risque prend une importance croissante en raison du réchauffement climatique, ce qui nécessite un choix des essences les mieux adaptées à chaque station et leurs mélanges.

h. Une forêt qui participe à la richesse biologique de la région

La Picardie abrite des milieux naturels diversifiés (massifs boisés, bocages, pelouses calcaires, landes, zones humides, marais, tourbières et milieux marins). En matière de flore, la Picardie compte 23 espèces végétales protégées sur les 390 que compte la liste nationale, auxquelles ont été rajoutées 118 espèces protégées au niveau régional (chiffres de 1998).

Les milieux naturels, reconnus d'intérêt par les inventaires ZNIEFF* (zone naturelle d'inventaire écologique faunistique et floristique), ZICO* (zone importante pour la conservation des oiseaux) et ENS* (espace naturel sensible), couvrent une part non négligeable de la superficie régionale (près de 20 %) mais sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire. Ils se concentrent en effet au niveau des massifs forestiers du sud de l'Oise, des zones bocagères de Thiérache ou du Pays de Bray, du Laonnois, des principales vallées (Oise et Somme notamment) et du littoral.



Contrairement à d'autres régions, la Picardie n'a pas connu un phénomène d'étalement urbain très important, sauf dans la partie sud de l'Oise, fortement soumise à l'influence de la région parisienne, et dans une moindre mesure au sud de l'Aisne, ainsi qu'à la périphérie des principales agglomérations. De manière générale, les zones périurbaines tendent néanmoins à se banaliser et leurs paysages à se dégrader.

A l'échelle de la région, les surfaces forestières sont soumises aux pressions de l'urbanisation, principalement au niveau des lisières et de la construction d'infrastructures qui provoquent mitage et isolement. Le maintien et la restauration de corridors biologiques naturels entre massifs sont pourtant essentiels pour les mouvements de la grande faune.

En résumé

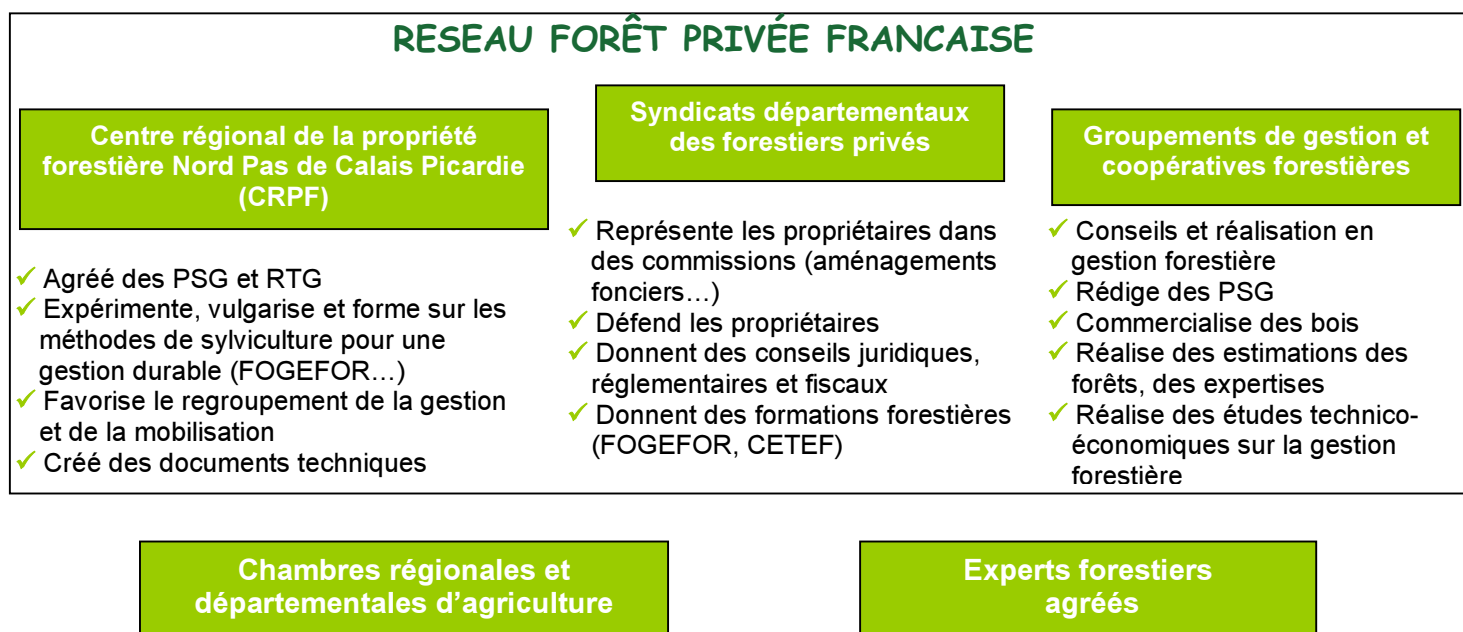
- Des conditions climatiques favorables à la forêt feuillue de chênes, de hêtre et d'essences précieuses ;
- Une région exposée aussi aux changements climatiques : le climat local peut évoluer à court terme. Le choix d'essences adaptées aux stations et leur mélange est à privilégier ;
- Peu de relief et des conditions d'exploitation des bois sans difficulté majeure ;
- Une région moyennement boisée mais qui connaît une augmentation de sa surface forestière ;
- 3/4 de forêts privées, dont 90 % des forêts de plus de 25 ha est encadrée par un PSG ;
- Des forêts essentiellement feuillues et principalement constituées de mélanges futaie-taillis ;
- Des forêts actuellement peu touchées par des problèmes phytosanitaires ;
- Une forêt qui joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité d'une région qui s'urbanise.

2 ■ Les acteurs de la filière forêt-bois

L'adresse des différents acteurs listés dans cette partie figure en annexe.

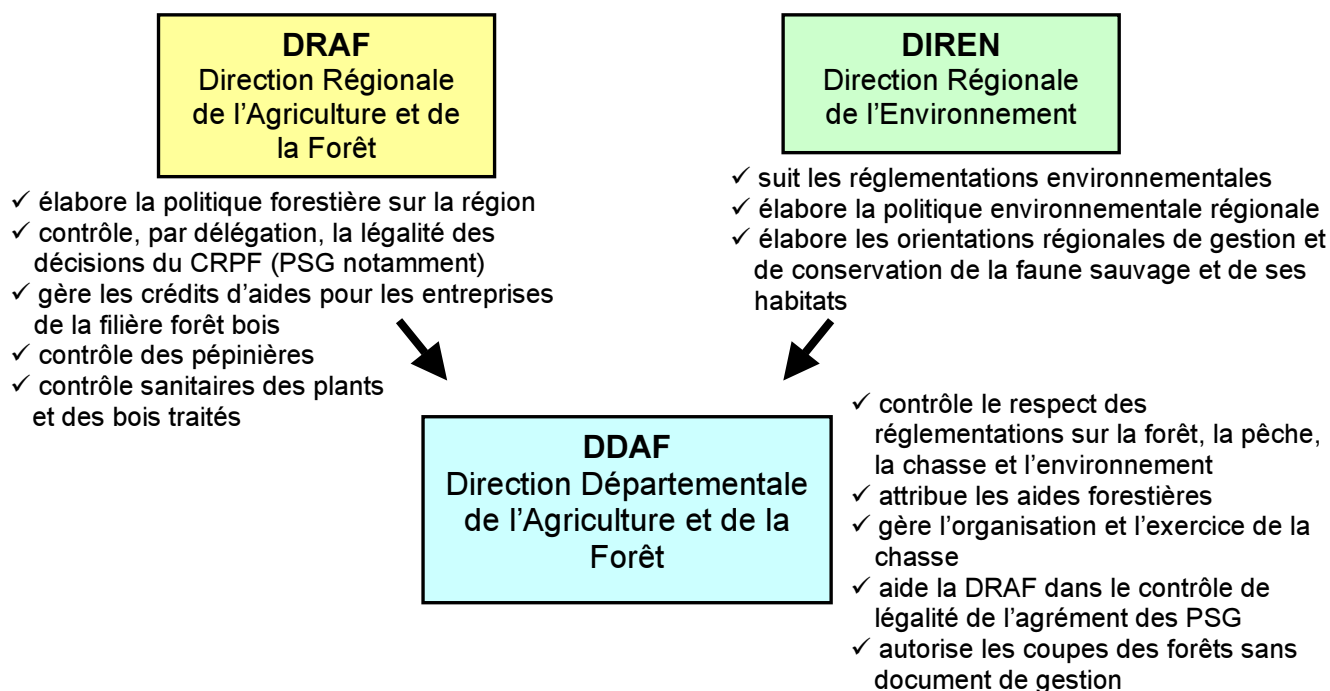
a. Le réseau Forêt Privée Française

Le propriétaire forestier est au centre d'un réseau d'acteurs qui vont l'aider dans la gestion de sa propriété forestière. Il est représenté au sein de ce réseau par les syndicats départementaux.



b. L'administration

Elle met en œuvre la politique forestière et environnementale de l'Etat à l'échelon régional et local, notamment par le respect de la réglementation et le soutien financier aux projets des acteurs de la filière forêt-bois.



c. Certification, animation et promotion de la filière

✓ **PEFC Nord Picardie** développe un système de qualité garantissant aux acheteurs une gestion durable des forêts et une traçabilité lors de la transformation du bois. Les propriétaires sont libres d'adhérer à ce système pour en bénéficier. Le cas échéant, ils s'engagent à respecter une charte.

✓ **L'interprofession Nord Picardie Bois** assure la promotion de la filière bois et du matériau bois, l'appui aux entreprises et la mise en relation des différents acteurs (architectes et prescripteurs publics par exemple). Elle identifie les besoins de développement de la filière et propose des réponses. Elle est compétente et peut renseigner sur l'utilisation du bois dans la construction, le bois de chauffage...

✓ **Le CNDB** (Comité national de développement du bois) assure la promotion du matériau bois auprès des architectes, bâtisseurs, prescripteurs publics...

d. Les collectivités territoriales

✓ **Le Conseil Régional** de Picardie est, avec l'Etat et l'Europe, le premier soutien régional de la forêt privée. Il apporte, depuis de nombreuses années, un soutien fort aux partenaires forestiers.

✓ **Les conseils généraux** participent également au développement économique et à la valorisation des milieux naturels forestiers.

e. Les autres partenaires

✓ **Les fédérations départementale et régionale des chasseurs** participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique des départements et de la région. Elles indemnisent également les dégâts de gibiers aux récoltes agricoles et organisent le permis de chasser.

✓ **Le parc naturel régional Oise-Pays de France** met en œuvre la protection, la gestion et le développement du territoire défini dans sa Charte. Sans pouvoir réglementaire, il contribue à l'amélioration de la gestion durable de la forêt, à l'accueil du public et au soutien de la filière bois.

✓ **L'Office National des Forêts** gère des massifs forestiers directement pour le compte de l'Etat (forêts domaniales) et des collectivités locales (forêts communales par exemple). Il assure les rôles de production et de protection des forêts (réserves naturelles et biologique). Il gère l'accueil du public (aménagements, information et sensibilisation).

✓ **Le Département de la Santé des Forêts** a pour principales missions la détection et le diagnostic des problèmes phytosanitaires, le conseil à l'intervention, et la surveillance des écosystèmes forestiers. Il repose sur des réseaux de correspondants-observateurs locaux.

✓ **Le conservatoire botanique national de Bailleul**. Ses missions sont entre autres : la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels, la conservation des éléments rares et menacés, l'information et l'éducation du public à la connaissance et la préservation de la diversité végétale.

✓ **Le conservatoire régional des sites naturels** participe à la conservation des milieux et des espèces remarquables et mène des actions pour leur conservation (entretiens, restaurations, inventaires etc.). Il met en valeur les sites gérés par des aménagements pédagogiques, des actions de sensibilisation...

✓ Les partenaires de la filière forêt-bois sont nombreux et ne peuvent pas être tous cités dans ce document : les **associations et organisations environnementales** ou de gestion patrimoniale, les **entreprises de la filière forêt-bois** (pépiniériste, exploitant, entrepreneur de travaux forestiers...).

En résumé

- Malgré leur dispersion, de nombreux acteurs forestiers, aux compétences variées et complémentaires, fonctionnant en réseau ;
- Une professionnalisation et une mécanisation croissante à tous niveaux (amont et aval) ;
- Des problèmes de main d'œuvre dans certains métiers traditionnels ;
- Une augmentation du nombre et de l'importance des collectivités et des acteurs territoriaux ;
- Des collectivités, principalement le conseil régional, mais aussi l'Etat et l'Europe, qui s'investissent de plus en plus dans le domaine forestier à une échelle territoriale.

3 ■ Les fonctions de la forêt privée

a. La production et la transformation du bois

● Une ressource qui augmente

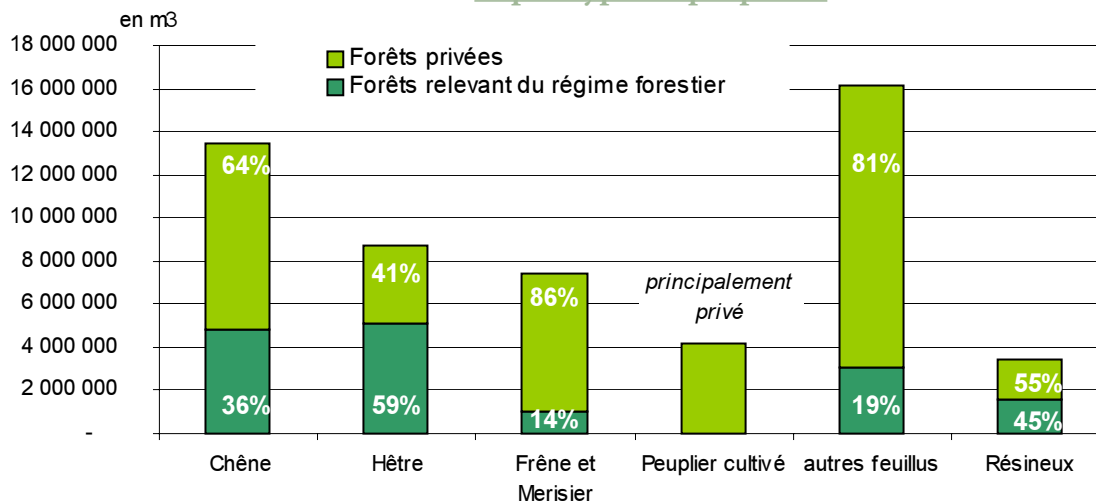
Les essences représentant le plus gros volume sont les **chênes** (27% du volume total). Viennent ensuite, le frêne et le hêtre, qui représentent respectivement 18 % et 15 % du volume total de bois sur pied (données IFN 1991, 2001, 2002). Le charme, les érables, les bouleaux et le merisier constituent une grosse partie du volume restant. Le cas du peuplier est particulier. Si son volume sur pied est faible, son importance dans les volumes récoltés est considérable (voir graphique page suivante).

La Picardie est placée au 14^e rang en France pour le total de ses volumes de bois sur pied. En 2002, elle comptait 49,6 millions de m³ dont **33 millions de m³ en forêt privée** (68 %). Ramené à la surface forestière régionale, le stock de bois sur pied est de 134 m³/ha en forêt privée, chiffre inférieur à celui des forêts soumises (186 m³/ha) (données IFN). A titre de comparaison, le stock sur pied en forêt privée est de 128 m³/ha à l'échelle nationale.

La forêt picarde joue un rôle national important sur la production de bois, notamment au niveau des feuillus précieux (18 % de la production nationale pour le merisier, 15 % pour le frêne, 14 % pour le peuplier).

En 2002, la forêt (privée et relevant du régime forestier) de Picardie affiche **une accroissement annuel de 1 930 000 m³**. Le niveau de cette croissance augmente de façon régulière à cause de l'augmentation du taux de CO² et de la surface forestière. Cela représente une augmentation de 5,35 m³/ha par an. La tempête de 1999 a peu affecté les volumes sur pied de la région (mis à part ceux de l'extrême sud de l'Aisne et de l'Oise).

Volume de bois sur pied par essence principale
et par type de propriété

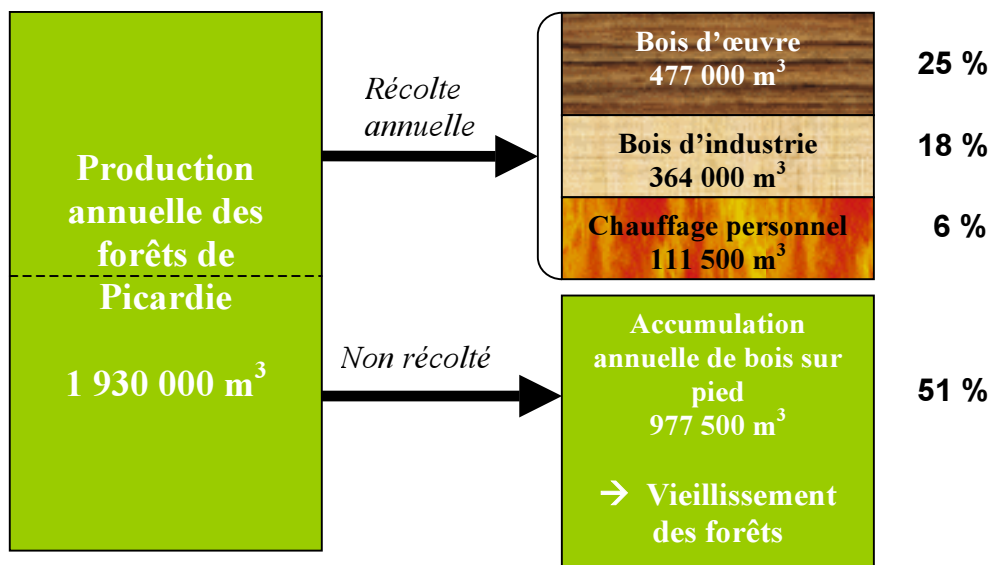


Source : IFN-1991-2002-2001

● Une récolte trop faible

En 2003, 952 000 m³ de bois ont été récoltés. Le bois d'œuvre représente 50 % de la récolte annuelle (soit environ 477 000 m³), les volumes récoltés variant fortement d'une année à l'autre. Le reste de la récolte est constitué de bois d'industrie à hauteur de 38 % (364 000 m³) et de bois de chauffage pour 12 % (111 500 m³). Le bois autoconsommé et le bois commercialisé sans déclaration échappent cependant aux statistiques. Le volume bois de feu est donc sous-évalué.

En faisant la différence entre le volume récolté et la production annuelle des forêts de la région, il apparaît que **les forêts accumulent sur pied la moitié de leur accroissement** (voir schéma). Cette accumulation récurrente induit une surcapitalisation des bois sur pied, c'est à dire une augmentation de la densité et du volume moyen à l'hectare qui se traduit parfois par une baisse de qualité des bois. Les conséquences en sont une perte de vitalité et **une diminution de la stabilité des peuplements**. Cette accumulation récurrente de bois sur pied entraîne également la fermeture du couvert et, dans certains cas, une diminution de la biodiversité des milieux forestiers. Une sylviculture plus dynamique, basée sur une réflexion concernant l'effort de régénération, permettrait de limiter ce phénomène .



Source : IFN-2002 ; Agreste 2003

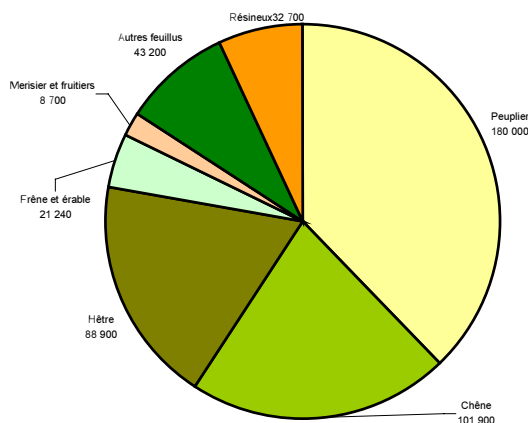
● Un marché du bois morose

En 2005, malgré quelques exceptions notables pour le chêne et le châtaignier, le marché des principales essences est morose, comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années. Cette donnée vient confirmer la tendance du marché depuis les tempêtes de décembre 1999. Concernant le hêtre et le peuplier, deux des principales essences de Picardie, le marché est même au plus bas et affiche des prix inférieurs à ceux d'avant la tempête. Les marchés mondialisés du peuplier sont particulièrement touchés par les baisses de prix et de volume.

● La transformation en perte de vitesse

Trois essences s'adjugent plus de 3/4 de la production de bois d'œuvre (voir graphique ci-contre). Le peuplier représente 38 % de cette production, le chêne et le hêtre totalisant 40 %. La faible production de bois d'œuvre résineux est à mettre sur le compte de la faible proportion de résineux dans la surface boisée régionale.

Production de bois d'œuvre (m³)



Source : Agreste, 2003

55 entreprises ont exercé une activité de sciage en 2003 en Picardie pour un volume produit de 109 000 m³. Ce chiffre connaît une baisse constante depuis 10 ans. Il existait 81 entreprises en 1983 et plus de 150 en 1975. Depuis le début des années 1980, 37 emplois salariés en moyenne disparaissent chaque année. Pourtant, les scieries, de par leur localisation, contribuent au maintien de l'emploi en milieu rural.

L'Aisne assure 92 % de la production de sciages de frêne et d'érable en Picardie et 80 % pour le merisier et les fruitiers. L'Oise fournit 55 % des sciages de chênes (merrains compris). Enfin, la Somme fournit 12 % de la production régionale, avec 25 % du nombre d'entreprises. Sur l'ensemble de la région, la production de sciage, notamment en peuplier connaît, depuis 1990, une baisse constante. A noter que les entreprises intègrent souvent l'exploitation forestière à leur activité de sciage en achetant le bois sur pied.

L'ameublement connaît un ralentissement de son activité et de nombreuses entreprises éprouvent des difficultés face à la concurrence venue des pays d'Europe de l'Est et d'Asie. Toutefois, avec les industries et les emplois connexes qu'il engendre, ce secteur d'activité compte plus de 500 entreprises dans la région.

La Picardie, ne disposant pas d'usines fabriquant des **panneaux**, alimente en déchets de bois et produits connexes la Belgique et la Champagne-Ardenne. La Rochette, à Venizel est la seule unité picarde de production de **pâte cellulosique**. Elle produit 150 000 tonnes de pâte chimique, fabriquée à partir de feuillus (charme, tilleul, bouleau, chêne etc.). L'approvisionnement est constitué essentiellement de rondins et copeaux de scieries situées dans un rayon de 100 km. Le secteur de **l'emballage en bois** connaît une forte baisse d'activité due à la concurrence des palettes importées de Belgique, à l'importation de bois des pays de l'Est, au recyclage de palettes et à la concurrence des matières plastique recyclées et du carton.

L'activité de **menuiserie** (portes et fenêtres) est favorisée par les nombreuses mises en chantier d'appartements et de maisons individuelles. Cette tendance est également valable pour la **construction bois**, dont la marge de progression est importante, notamment en ce qui concerne les maisons à ossature bois (MOB).

Le **bois énergie** connaît un engouement certain depuis la montée des cours du pétrole. Sa consommation reste encore difficile à quantifier en raison de l'autoconsommation.

b. Les fonctions sociales et environnementales

Les attentes sociales et environnementales sont de plus en plus importantes et sont directement liées au caractère de plus en plus urbain de la population. La forêt est souvent considérée comme un des derniers milieux véritablement naturels. L'enjeu pour les propriétaires forestiers est de répondre aux demandes de la société en veillant à ce que ces fonctions, jusqu'alors non rentables, fassent partie intégrante de leur économie forestière. La voie de la contractualisation est alors à privilégier

● Les fonctions sociales

Pour le citoyen notamment, le besoin d'espace de détente, de découverte et de promenade est important et constitue une des bases de notre société de loisirs. Cependant, le public exerce une forte pression sur les forêts de la région, entre autres aux pourtours des grandes agglomérations (région parisienne, Amiens, Beauvais, Compiègne-Senlis-Creil). Les propriétaires subissent une fréquentation forte et non canalisée, de nombreuses dégradations (décharges sauvages, feux, dégradations des régénérations artificielles, passages d'engins motorisés) ou des surexploitations des ressources de leurs forêts.

● Les fonctions environnementales

La protection de l'eau et des sols

Le rôle épurateur des écosystèmes forestiers permet d'obtenir une eau de qualité. Ils régularisent aussi le cycle de l'eau en évitant un ruissellement direct, ce qui constitue un élément important de la lutte contre l'érosion. L'attention des pouvoirs publics se porte de plus en plus sur cette fonction, notamment au travers des protections de périmètres de captage ou de l'élaboration de *Schémas d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau* (SAGE) des différents cours d'eau. Cette fonction est aujourd'hui entièrement reconnue mais n'est généralement pas financée au propriétaire.

La protection de la qualité de l'air et la réduction du bruit

La forêt contribue à la réduction de l'effet de serre en fixant le carbone. C'est un rôle majeur que devra jouer la forêt régionale dans les années à venir. Elle fait également office d'écran antibruit et de filtre à poussière à proximité des grands axes routiers.

La diversité biologique

De par la longueur de ses cycles de production, la très faible quantité d'intrants et la grande variabilité de la gestion forestière, la forêt est constituée de nombreux milieux naturels et espèces de la faune et de la flore. La région compte 483 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), soit environ 18 % du territoire régional (357 000 ha). La Picardie compte également 11 zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux, soit 10,8 % du territoire régional (205 000 ha), contre 8 % pour la France. 70 % des forêts de la région sont classées en ZNIEFF et 10 % en ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux)-

Milieux naturels faisant l'objet de mesures de protection pour la biodiversité

	Réserve naturelle	Arrêté de biotope	Réserve biologique	Sites naturels classés	Zone de protection spéciale (ZPS)	ENS Zone préemption	NATURA 2000
Surface totale (ha)	3672	134	465	26 892	20 500	7189	46 959
Nombre	5	5	2	49	3	-	42

Source: MNHN – Dren – Ifen – CG – ENFrance – Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (1999-2002).

D'après un recensement de la flore en 1998, la Picardie comprend 23 espèces végétales protégées au niveau national parmi les 390 que compte la liste. On compte aussi 118 espèces végétales protégées au niveau régional. En matière de faune, la Picardie compte sur tout son territoire 58 espèces de mammifères terrestres sur un total de 135 pour l'ensemble de la France, 163 espèces d'oiseaux nicheurs pour un total de 537 au niveau national, 47 espèces de poissons et 16 espèces d'amphibiens.

Le paysage

Le rôle de l'arbre et de la forêt dans le paysage est d'autant plus important que les plaines sont dominantes. La perception se fait au niveau des lisières, dans les parcelles jouxtant les routes et au niveau des alignements de haies et d'arbres. L'arbre et la forêt participent à l'identité collective du territoire. La Picardie compte des zones de bocage importantes dans la Thiérache et le Pays de Bray. Même si les haies se maintiennent globalement en surface grâce aux replantations, ces milieux tendent à régresser sous la pression du développement des grandes cultures (notamment dans les franges ouest et sud de la Thiérache, la frange est de la bordure occidentale régionale, de la Plaine Maritime au

Pays de Bray) et de l'urbanisation, notamment pour le Pays de Bray. Les zones de grands massifs forestiers sont localisées principalement dans l'Oise et l'Aisne.

Le matériau bois

Dans le cadre d'une gestion durable, le bois est un matériau renouvelable. Il joue un rôle dans le stockage du carbone et contribue à limiter l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère. Le bois possède des qualités thermiques, acoustiques et esthétiques très intéressantes pour le secteur de la construction. De par ses propriétés isolantes nettement supérieures à celles du béton ou de l'acier, il permet de réduire la consommation d'énergie. Il sert également à se chauffer et, contrairement au pétrole et au gaz, il produit de l'énergie sans libérer de carbone fossile. Des actions de promotion de ce matériau sont mises en place par l'interprofession et des organismes de promotion.

En résumé

- Une capitalisation importante du bois sur pied ;
- Les essences les plus exploitées sont le peuplier, le chêne et le hêtre ;
- Une grande diversité de feuillus précieux (merisier, châtaignier, noyers) ;
- Un faible nombre et une concentration des scieries ;
- Une activité de sciage faible et en diminution ;
- Peu de valorisation du bois d'industrie du fait de l'absence d'un marché local ;
- Un marché du bois dont les prix et les volumes baissent globalement depuis plusieurs années ;
- Une forte pression du public sur les forêts, particulièrement au sud de la Picardie ;
- Localement, des enjeux liés à la ressource en eau élevés dans certaines vallées (captage, rétention de crues...) ;
- Des stations forestières à forte valeur écologique qu'il faut continuer à préserver ;
- Le bois, un matériau dont il est nécessaire de continuer à promouvoir les intérêts techniques et environnementaux. Le développement de la forêt comme celui de l'utilisation du bois contribue pleinement à répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de notre société.

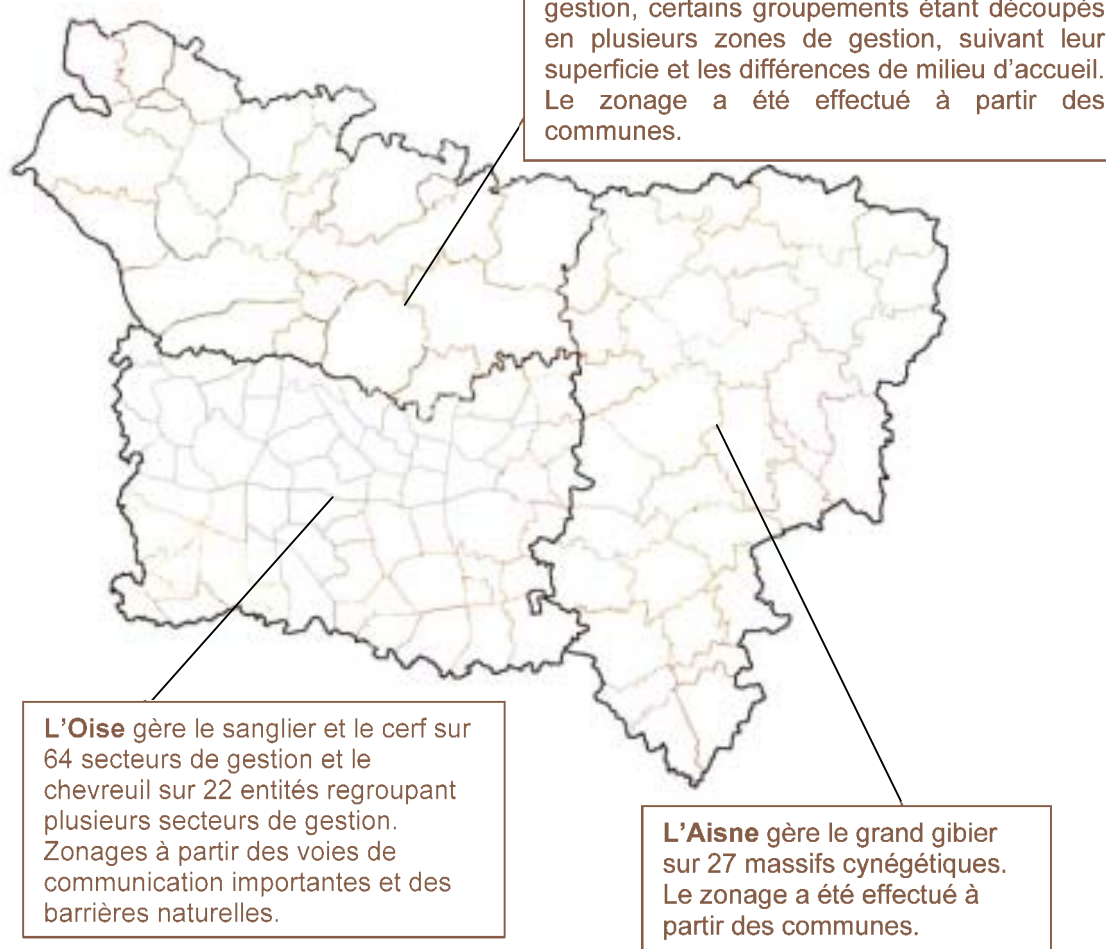
4 ■ Les aspects cynégétiques

Dans la région, le grand gibier (sanglier et cervidés) n'a actuellement plus de prédateur naturel capable de réguler les populations. La chasse est devenue un outil important et parfois lucratif pour éviter des densités trop fortes. Une surpopulation de cervidés ou de sangliers entraîne un déséquilibre sylvo-cynégétique qui se traduit par des dommages écologiques et économiques sur les espaces boisés. Les capacités d'accueil de la forêt, même aménagée, sont limitées. Au-delà d'un certain seuil, c'est l'habitat qui est menacé.

a. Plan de chasse et organisation des massifs cynégétiques

Les prélèvements effectués sur les espèces chassables dépendent des populations existantes, elles-mêmes très dépendantes des ressources du milieu. Les prélèvements autorisés sont définis par un plan de chasse accordant le droit de prélever un nombre donné d'animaux. Ce nombre est calculé en fonction de la densité et de la surface d'un territoire (massif cynégétique). Ces unités sont définies en fonction des régions naturelles et de l'état des populations. Elles s'appuient sur les découpages communaux mais également sur les grandes voies de communication.

Carte des massifs cynégétiques de la Picardie



Source : FRCP/FDC 02,60,80 – 01/01/2006

Ces découpages sont en cours de révision du fait de la rédaction des *Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique* (voir chapitre III.4. *Gestion cynégétique et préservation des peuplements*). Ils servent également à définir des montants d'indemnisation concernant les dégâts causés par les grands gibiers dans les cultures agricoles.

A noter que le zonage s'appuyant sur les voies de communication importantes et les barrières naturelles est judicieux d'un point de vue cynégétique, mais complique les demandes de plan de chasse pour des parcelles situées sur la même commune.

En Picardie, le sanglier est soumis au plan de chasse sur tout le territoire de l'Aisne et de la Somme et localement dans l'Oise. Il est classé gibier dans la Somme et nuisible dans les deux autres départements. Le cerf et le chevreuil sont, quant à eux, soumis au plan de chasse sur l'ensemble de la région. L'échelle de gestion est donc très hétérogène entre les départements picards.

b. Evolution des populations de grands gibiers

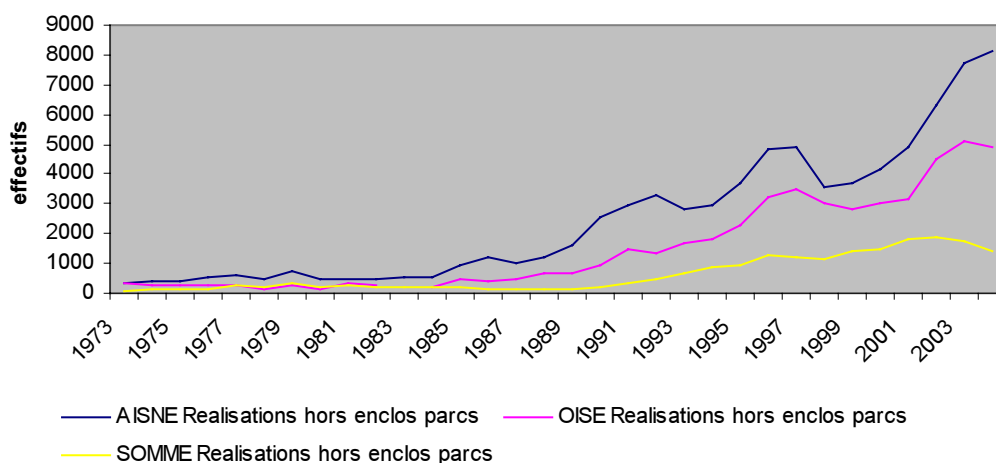
● Le sanglier

Les méthodes actuelles de suivi des populations consistent à évaluer localement les dégâts agricoles et à observer les déplacements d'animaux sur le terrain. En surdensité, le sanglier provoque des dégâts sur des plantations forestières en venant fouiller au pied des nouveaux plants. Il cause également des dommages sur les régénérations en consommant notamment certaines glandées.

Cette espèce est présente sur toute la région, à l'exception des grandes plaines et avec des densités très variables. Au cours des deux dernières décennies, les effectifs ont fortement augmenté sur l'ensemble de la Picardie, provoquant fréquemment des surdensités. Ainsi, en 20 ans, les prélèvements de sangliers ont été multipliés par 10 sur l'ensemble de la région. L'évolution au sein de chaque département est sensiblement la même, bien que la Somme connaisse depuis 2002 une certaine stabilisation des prélèvements.

L'évolution des prélèvements é en dent de scie laisse à craindre que l'augmentation des populations se poursuive dans les prochaines années, notamment dans l'Aisne et l'Oise. Toutefois, les fédérations départementales de chasse ont l'intention de maîtriser et de stabiliser ces populations.

Evolution des prélèvements de Sangliers (1973-2004)



Source : CNERA Cervidés-Sanglier

● *Le cerf*

Le comptage au brame ou au phare permet d'avoir un indice de présence/absence. Le suivi des populations peut se baser sur l'*indice de pression sur la flore* (IPF*). Une surdensité peut provoquer des dégâts forestiers importants. En effet, le cerf se nourrit de 10 à 15 kg de végétaux frais par jour et les protections sont très coûteuses et difficiles à mettre en oeuvre.

Du fait de l'absence de grands massifs forestiers, cette espèce est quasiment absente du département de la Somme. Dans l'Aisne et dans l'Oise, les plus fortes concentrations se cantonnent sur les grands massifs forestiers de Saint-Gobain, de Retz, de Chantilly, d'Halatte et de Compiègne. Des populations sont également présentes sur d'autres massifs mais avec des noyaux moins importants. Cette surdensité rend impossible la régénération des peuplements.

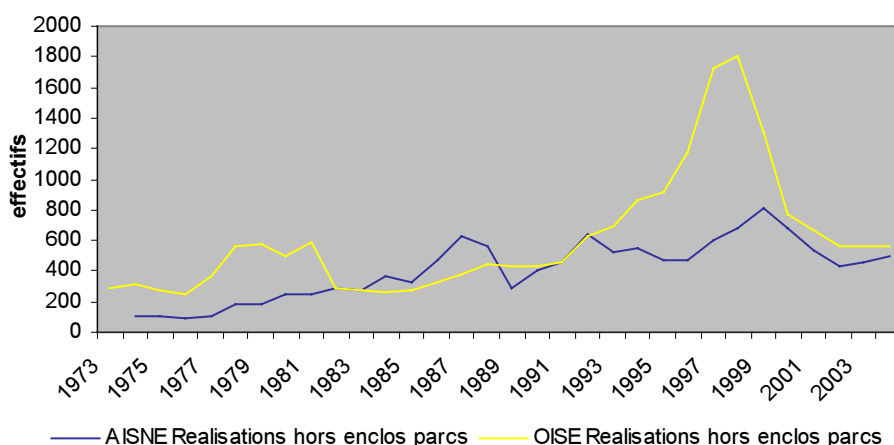
L'évolution des populations de grands cervidés met en évidence les modes de gestion différents d'un département à l'autre. Les niveaux de population sont relativement constants dans le département de l'Aisne. L'Oise a connu une forte hausse des effectifs de population entre 1991 et 1998 pour ensuite revenir à des niveaux beaucoup plus bas entre 1998 et 2001. En 2004, la population augmente de nouveau. Cela démontre la difficulté actuelle à gérer la population de façon constante.

L'augmentation spectaculaire des prélèvements de cerf démontre que les populations ont tendance à se développer. Les prélèvements ne se font que ponctuellement, lorsque les populations augmentent. Cela traduit une politique à court terme ne permettant pas un réel effet des plans de chasse sur le niveau des populations.

Les taux de réalisation atteignent 80% sur les dernières années mais mériteraient d'être augmentés. Le prix de bracelet assez élevé et non remboursé en cas de non réalisation explique en partie la part de non réalisation. Le tir, parfois rendu difficile du fait d'une différenciation peut être trop élaborée, est également une explication.

Dans tous les cas, sans action particulière pour corriger ces faits, il est probable que les grands massifs forestiers ainsi que les propriétés plus modestes attenantes, continuent de subir une pression grandissante des populations de cerfs.

Evolution des prélèvements de Cerfs (1973-2004)



Source : CNERA Cervidés-Sanglier

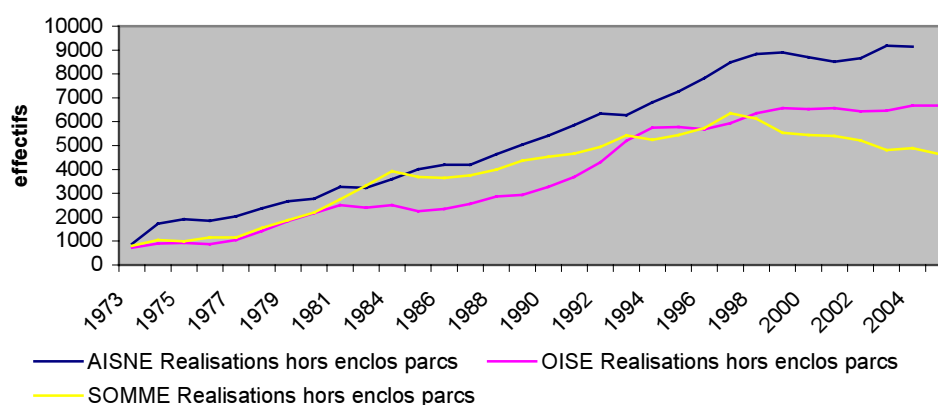
● *Le chevreuil*

En cas de surdensité, le chevreuil pose des problèmes dans les jeunes peuplements d'essences appétentes (merisier, frêne etc.). Un bon moyen d'estimer l'évolution des populations est de considérer un indicateur tel que le poids moyen des chevillards. Quand la densité augmente fortement, le poids diminue. Il est également possible de

mesurer l'indice de pression sur la flore (IPF). L'indice kilométrique (IK*) réalisé de façon méthodique donne également, sur plusieurs années, une bonne vision de l'évolution de la population.

La population de chevreuil occupe l'ensemble des 3 départements. Les prélèvements de Chevreuil montrent une progression régulière avec une tendance récente à la stabilisation. Cela traduit une relative maîtrise des populations de Chevreuil. La population de chevreuils reste cependant toujours très élevée. Ce niveau de population est la cause de nombreux dégâts en forêt. Il crée également des problèmes sanitaires au sein des populations de chevreuils. Ainsi, depuis 1997, on observe une mortalité anormale, due à des problèmes de reproduction.

Evolution des prélèvements de Chevreuils (1973-2004)



Source : CNERA Cervidés-Sanglier

c. Perspectives d'évolution et création d'un observatoire régional

● **Objectifs**

Actuellement, le CRPF ne dispose ni de données techniques précises, ni du recul nécessaire pour tirer des conclusions concernant l'impact exact du grand gibier sur les régénérations naturelles. C'est pourquoi un observatoire des régénérations est en cours de création (voir détail dans la partie *Fonctionnement*).

Dans le même temps, à travers la rédaction des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC – voir partie *Travaux précédents et en cours*), les Fédérations de chasse continuent d'améliorer leur suivi des populations.

Le croisement de ces données apportera une meilleure connaissance de l'impact des populations de grands gibiers sur la régénération. Cela permettra, avec les fédérations de chasse, d'envisager de nouvelles voies à suivre pour arriver à une réelle gestion de la faune sauvage en accord avec les capacités d'accueil du milieu et, ce, sur le long terme. Cette gestion se déclinera en actions correctives à mener par unité cynégétique (regroupées si nécessaire).

L'objectif final consiste à obtenir une gestion cynégétique pérenne, responsable et partagée entre les gestionnaires des milieux forestiers et ceux des espèces ou de leurs utilisateurs.

● Travaux précédents et en cours

L'observatoire des régénérations constitue un prolongement de l'action réalisée à partir de 1997 est achevée en 2004 par le Centre de Machinisme Agricole et Forestier (CEMAGREF) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) dans l'Oise au titre des 5 départements test de l'observatoire des dégâts de gibier. Ces travaux ont permis d'améliorer sensiblement les méthodes d'évaluation des dégâts de cervidés en forêt. Dans les départements concernés, ils ont également permis de faire un diagnostic de l'avenir des peuplements et d'identifier les secteurs géographiques où la pression exercée par les cervidés sur les peuplements sensibles (régénérations et jeunes peuplements) n'est plus supportable.

Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (voir également *III.4. Gestion cynégétique et préservation des peuplements*), documents réglementaires rédigés par les Fédérations Départementales des Chasseurs, prônent également la réelle participation des acteurs locaux (économiques, sociaux, environnementaux) au sein des commissions à l'échelle des unités de gestion qui ont ou auront pour rôle de définir les niveaux de population acceptables.

● Partenaires

Cet observatoire serait mis en place en concertation avec les Fédérations Départementales des Chasseurs. L'intérêt est également d'augmenter les liens entre le monde de la chasse et la forêt privée. De plus, un constat commun des niveaux de population est un préalable incontournable aux actions à mettre en place. La forêt publique, également concernée par les problèmes de surdensité de grands gibiers, sera également associée à cet observatoire.

● Fonctionnement

L'observatoire doit définir des outils de suivi des populations et des dégâts partagés par tous, leurs caractéristiques de mise en place et les moyens pour les mettre en œuvre. Plusieurs outils sont déjà envisagés :

- 1) Une estimation, menée par le CRPF, pour les PSG agréés depuis 2005 :
 - des lieux où les protections sont indispensables ;
 - des surfaces sur lesquelles sont présentes des dégâts de chevreuils, sangliers, cerfs, lièvres ou lapins, etc.Ces données sont stockées dans une base de données. Elles permettront, avec quelques années de recul, de réaliser des statistiques géo-référencées.
- 2) La création d'un réseau d'enclos témoins. L'objectif est de mesurer l'impact des espèces chassables sur les capacités de régénération des forêts et en particulier sur les essences-objectifs. Ces enclos seront choisis en partenariat avec les organismes de chasse et la forêt publique.
- 3) Un protocole de suivi élaboré en partenariat avec les fédérations régionales et départementales de la chasse. Il se baserait a priori sur les IPF* et les résultats seraient analysés en commun.

En résumé

- Une région emblématique pour la chasse, présentant un réseau de compétence structuré ;
- Une comptabilisation régulière des populations de grands gibiers assurée par les FDC ;
- Une population de sangliers en augmentation régulière ;
- Une population de chevreuils stable ou en diminution, mais qui a atteint un niveau très élevé au regard des capacités d'accueil des milieux forestiers ;
- Une population de cerfs qui augmente dangereusement, notamment dans les grands massifs forestiers ;
- La nécessité de développer un meilleur suivi des dégâts de grands gibiers sur les milieux forestiers, et en particulier lors de leur phase de régénération.

5 ■ Les enjeux régionaux

L'ensemble des critères de la conférence d'Helsinki s'applique à la forêt privée de Picardie par l'intermédiaire des ORF. Conformément à ces critères, les forêts privées tendent de plus en plus vers un objectif de multifonctionnalité. Pour y répondre, le SRGS définit 9 enjeux majeurs s'accompagnant de buts à atteindre. Chaque enjeu est classé en fonction de sa priorité (** = prioritaires, * = importants, * = à développer).

a. Fonctions économiques

Les ORF de Picardie précisent :

« Pour la forêt, la priorité est le maintien de sa fonction de production, qui constitue le fondement de la gestion. »

● Dynamiser la gestion forestière***

- **Augmenter les prélèvements** afin de rajeunir les forêts (sylviculture dynamique) et produire des feuillus de qualité.

Extrait ORF : « La tendance, dans les forêts de la région, est à la capitalisation des peuplements. [...] renforcement du rôle de production [...] qu'il faut accompagner par des interventions sylvicoles adaptées [...] »

- Donner au propriétaire la possibilité de **valoriser les produits d'éclaircie** et les récoltes.

Extrait ORF : « L'utilisation du bois en tant que source d'énergie s'est développée [...]. Il est impératif de maîtriser les coûts de transport et le rayon d'approvisionnement. »

● Améliorer la compétitivité de la gestion forestière***

- **Favoriser les conditions de mobilisation** (desserte, regroupement).
- **Maintenir les emplois et les entreprises de la filière** en assurant un approvisionnement en matière première en quantité, en qualité et en prix correspondant aux besoins (recherche de nouveaux débouchés, analyse permanente des marchés).

Extrait ORF : « Améliorer la compétitivité des entreprises d'exploitation forestière et faciliter l'accès au financement de modernisation des outils. [...] Améliorer la qualité des exploitations forestières par la mise en place d'une charte de qualité et mieux évaluer et expliquer les cahiers des charges et la prise en compte environnementale. »

b. Fonctions sociales et environnementales

Les ORF de Picardie précisent que « la forêt picarde constitue un espace de production de bois et de services pour la région : parmi ces services figurent les apports de la forêt en matière sociale et d'environnement, de paysage, de refuge de la diversité biologique, d'épuration et de régulation des eaux, de protection des sols, de captage du CO₂ atmosphérique... ».

● Connaître et privilégier une gestion favorable à la biodiversité**

- **Rechercher le maintien et la création de milieux associés** (mares, clairières ...) en forêt privée.
- **Maintenir une diversité de gestion** afin de ne pas standardiser les peuplements.
- **Privilégier des techniques de gestion sylvicole favorables à une plus grande biodiversité** : promotion des éclaircies, maintien de mélanges, création de cloisonnements...

Extrait ORF : « Elle (la fonction de production) est compatible avec le maintien des écosystèmes forestiers en favorisant la biodiversité des peuplements tout en assurant une mise en valeur économique compatible avec la préservation du rôle écologique du territoire concerné. »

- **Connaître et prendre en compte les zonages environnementaux** (directive habitat, directive oiseau, etc.).

Extrait ORF : « La prise en compte de la directive Habitat conduit à identifier un certain nombre d'habitats forestiers (ou liés à la forêt). Certains d'entre eux [...] pourraient faire l'objet [...] de principes de gestion adaptés en se gardant d'en faire des sanctuaires. »

● Améliorer la protection des sols et de l'eau**

- **Améliorer la protection des sols** par la **conservation et la plantation de bandes boisées dans les milieux sensibles** de manière appropriée après un diagnostic adapté, et par l'utilisation de techniques permettant de limiter l'impact des interventions sylvicoles.

Extrait ORF : « La mise en place d'un réseau de boisements linéaires inter-massifs doit être encouragée ; des haies et bandes boisées pouvant assurer la protection des sols et une meilleure diversité. »

- **Améliorer la protection de l'eau** par la **conservation et l'installation de milieux boisés à proximité des cours d'eau et des zones de captage d'eau potable**, de manière appropriée et après un diagnostic adapté ; définir les modalités de gestion de ces boisements

Extrait ORF : « Les forêts peuvent assurer une meilleure qualité des eaux et une protection rapprochée de la rivière et de la nappe ; il faut alors restaurer la ripisylve ou installer des boisements riverains, en adaptant les mesures à la dimension du bassin versant. »

● Contractualiser l'accueil du public en forêt*

- Privilégier les démarches volontaires pour l'accueil du public en forêt et mettre en place des contrats avec les collectivités locales ou territoriales là où le besoin s'en fait sentir.

Extrait ORF : « L'accueil du public en forêt privée, actuellement imposé et subi, ne peut se faire que de façon volontaire et par voie de conventions avec les collectivités locales concernées de façon à régler le problème de la responsabilité civile du propriétaire et de la compensation des coûts correspondants. »

C. Enjeux transversaux

● Restaurer ou maintenir un équilibre sylvo-cynégetique***

- Adapter les niveaux des populations de grands gibiers à la capacité d'accueil des peuplements par des prélèvements adéquats.

Extrait ORF : « La situation critique de certains massifs forestiers [...] impose une limitation des densités de grand gibier, les dégâts devenant intolérables, tant sur le plan économique que sur le plan écologique. »

- Définir des modalités de mise en place d'un observatoire des régénérations.
- Privilégier des techniques de gestion atténuant les dégâts sur les régénérations.

● Accroître la surface des forêts gérées durablement***

- Augmenter la surface forestière présentant une garantie de gestion durable.
 - augmenter le nombre et les surfaces relevant d'un PSG ;
 - améliorer la qualité et l'utilité des documents de gestion notamment à travers le diagnostic ;
 - encourager la gestion forestière volontaire (PSG volontaire, RTG, CBPS).
- Sensibiliser les propriétaires à la certification forestière, notamment PEFC, ou d'autres formes de certification existantes s'appuyant sur un cahier des charges clairement défini.
- Participer à l'amélioration continue de la gestion forestière durable.
- Alimenter en bois une filière certifiée.

● Améliorer les connaissances et former les propriétaires et gestionnaires ***

- Améliorer la connaissance des stations forestières (réalisation de catalogues de station, diffusion et vulgarisation).

Extrait ORF : « Pour assurer l'ensemble des fonctions conduisant à la production forestière dans un contexte de développement équilibré, nous retiendrons la nécessité d'une bonne adéquation essence, station. Une attention particulière sera donc portée à une gestion forestière adaptée à la station et aux peuplements. »

- Permettre au propriétaire de **maintenir le suivi** de sa forêt (regroupement de la gestion et de la commercialisation, formation ...).
- Privilégier l'utilisation d'**outils de gestion et de diagnostic des peuplements** donnant au propriétaire les moyens d'évaluer lui-même sa forêt et d'orienter sa gestion.

● **Prendre en compte les aléas climatiques et sanitaires et s'y adapter****

- **Tenir compte du changement climatique global** et de ses conséquences dans tous les aspects de la gestion forestière, notamment en ce qui concerne le **choix des essences** et le **choix de gestion**.

Extrait ORF : « Parmi les facteurs climatiques, on ne peut négliger les effets des longues périodes de déficit en eau, d'un éventuel réchauffement du climat, ce qui constitue une raison supplémentaire d'enrichir et de diversifier les cortèges des essences à utiliser en forêt. »

- **Observer et améliorer la santé des forêts.**

Extrait ORF : « Les principaux problèmes phytosanitaires observés en Picardie [...] relèvent souvent de problèmes climatiques, du choix de l'essence ou du clone, d'une adéquation essence/station, de pratiques sylvicoles insuffisantes. »



Chemin forestier